

L'APOLLINAIROIS



Date de tombée :
12 février 2021
Prochaine parution :
2 mars 2021

VOL. 28 / N° 5 / FÉVRIER 2021

- Stationnement **interdit** dans les rues du 15 novembre au 1^{er} avril
- N'hésitez pas à utiliser nos installations hivernales : glissades, patinoires, anneau de glace, sentier pédestre et piste de ski de fond.

Pour leur état, tout dépend toujours de mère nature!

INDEX

- 2 : Mot du maire
3 : Le mot d'Urbain
4 : Bibliothèque - Paiement des taxes
5 : Filles d'Isabelle - Locaux à louer - Neige sur les bornes-fontaines

- 6 : L'Entraide - Équipe pastorale
7 : Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth – Formation pour les aînés
8-14 : Procès-verbaux de décembre 2020 et janvier 2021
15 : Coordonnées

Mot du maire



En ce début d'année, les membres du conseil municipal et moi-même tenons à vous souhaiter une belle et heureuse année 2021. Que celle-ci vous apporte la santé et tout le bonheur désiré.

Au moment d'écrire ce texte (mi-janvier), les cas de COVID-19 semblaient descendre et j'espère que la tendance se maintiendra au début février. Comme je le fais depuis le début de la pandémie, je vous demande encore une fois de respecter les règles gouvernementales, car je crois que c'est la meilleure façon de s'en sortir avec le moins de décès possible et de revenir plus rapidement à une certaine normalité.

Nos réunions du conseil municipal se tiennent actuellement en visioconférence. Aussitôt que cela sera autorisé, nous recommencerons nos séances avec public. En attendant, grâce à la technologie d'aujourd'hui, nous tenons des rencontres de travail régulièrement pour faire avancer les dossiers municipaux. Comme recommandé par la Santé publique, presque tous nos employés de bureau sont présentement en télétravail. Malgré cela, nous nous assurons de vous donner les services auxquels vous avez droit. Je vous remercie pour votre collaboration.

C'est lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 que le conseil municipal a entériné un budget équilibré de 10 476 296 \$. Cette année, la MRC de Lotbinière a déposé un nouveau rôle d'évaluation. La valeur pour la catégorie résidentielle n'a pas varié pour la plupart des résidences. Par contre, le secteur agricole a augmenté de 6,5 % et le secteur forestier de 12 %. Cela nous a permis de ne pas augmenter les taxes du secteur urbain et même de diminuer légèrement les taxes du secteur rural. Ceci s'applique pour une résidence évaluée à 255 269 \$ (valeur moyenne d'une résidence à Saint-Apollinaire). De plus, il est important de vous mentionner qu'un nouveau service est ajouté cette année à votre compte de taxes, soit la collecte des matières organiques. Celui-ci augmente votre compte de 36 \$. Pour compenser cette hausse, nous avons réduit le taux de la taxe foncière. Toutefois, la baisse de la taxe foncière n'a pas le même effet pour tous. Pour les résidences évaluées à 255 000 \$ et plus, votre compte n'aura probablement pas augmenté, il pourra même avoir diminué. Pour les résidences évaluées à moins de 255 000 \$, il y aura probablement une légère hausse. Enfin, pour les résidents du secteur urbain, je vous rappelle que votre consommation d'eau est un élément qui a un effet direct sur votre compte de taxes. En diminuant votre consommation d'eau, vous diminuez le montant à payer, il n'en tient qu'à vous!

Pour les résidents du secteur rural, nous vous avons fait parvenir de l'information concernant la réfection des installations septiques autonomes. Pour ceux qui auraient besoin d'emprunter pour mettre à jour leur installation septique, ce programme très intéressant vous permettrait de bénéficier du taux préférentiel que la Municipalité obtient sur ses règlements d'emprunt. Je vous invite à prendre connaissance de l'information transmise et à communiquer avec nous avant le 31 mars 2021 pour bénéficier du programme d'emprunt.

Statistique Canada embauchera environ 32 000 personnes partout au pays pour aider à la collecte des données du recensement qui se déroulera en mai 2021. Statistique Canada tenait à ce que nous avions les citoyens de notre Municipalité de ces possibilités d'emplois. Le recensement est très important pour les décideurs, car les données obtenues nous renseignent sur l'évolution du pays et ce qui compte pour ses résidents. Cela nous permet de prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises et permet aussi d'évaluer des services, tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics, etc. Je vous encourage à remplir votre questionnaire en ligne au www.recensement.gc.ca.

En parlant de statistique, voici une information intéressante : d'après le dernier décret de la population adopté par le conseil des ministres le 16 décembre 2020, notre Municipalité a maintenant une population de 7442 habitants. Le dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec, en date du 1^{er} juillet 2020.

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Allez directement sur le site internet de la Municipalité
: www.st-apollinaire.com

À l'onglet services / urbanisme : Cliquez sur cette icône :

PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de :  Voilà!

Allez consulter la liste des demandes de permis disponibles

Types des demandes de permis & certificats	Novembre 2020	Décembre 2020	cumulatif 2020
Agrandissement – Bâtiment principal	2	2	21
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	0	1	9
Autorisation – Abattage d'arbre	0	0	19
Autorisation – Changement d'usage	1	1	15
Autorisation – Déboisement	0	0	1
Autorisation – Déplacement ou déménagement	0	0	7
Autorisation – Démolition	0	0	12
Autorisation - Enseigne	0	1	7
Autorisation – travaux en milieu riverain	0	0	2
Autre construction complémentaire	0	0	1
Branchemet	14	12	92
Clôture et muret de soutènement	1	0	42
Construction bâtiment complémentaire	3	3	123
Construction bâtiment principal	15	10	107
Installation septique	4	0	39
Licence de chien	4	1	30
Patio –galerie- terrasse	0	0	47
Piscine	0	0	78
Puits	1	0	15
Transformation et réparation	5	5	99
Lotissement	0	3	19
Total	50	39	785

Bonne et heureuse année!



Pour rejoindre mes collègues du service d'urbanisme : 418 881-3996

Poste 224 : **Louise Camiré**, inspecteur en bâtiment et en environnement

Poste 235 : **Nathalie Breton**, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint

Poste 229 : **Cathy Bergeron**, directrice générale adjointe et responsable du service d'urbanisme

Votre ami, Urbain Fleury

Pour l'année 2020 :

- 107 permis de construction de bâtiment principal résidentiel ont été délivrés pour l'ajout de 132 logements.
- Le service d'urbanisme a traité un total de 785 demandes de permis et certificats d'autorisation.

La bibliothèque « Au Jardin des livres »

Saint-Apollinaire vous informe...

Nos nouvelles heures d'ouverture!

Afin de mieux répondre au besoin des citoyens. Les élus municipaux ont accepté que la bibliothèque prolonge ses heures d'ouverture! Vous pouvez passer à la bibliothèque chercher vos réservations durant les nouvelles heures d'ouverture :



Mardi : 13 h 30 à 18 h 30 et **Mercredi :** 13 h 30 à 18 h 30

Rappel de la procédure pour le service de prêt sans contact

Le prêt sans contact est un service de ramassage au comptoir de prêt. Vous pouvez entrer à la biblio et vous présenter au comptoir-prêt pour réclamer une réservation, comme un PEB par exemple. Aucun accès aux rayons ni au mobilier n'est permis aux usagers.

Le plus simple est de faire une réservation des livres que vous souhaitez avoir!

- **RÉSERVATIONS** : Consultez le catalogue sur le site web de la ville pour y trouver des suggestions.
 - Envoyez le titre et l'auteur des livres que vous souhaitez avoir ainsi que votre nom et numéro de téléphone à l'adresse courriel: bibliotheque@st-apollinaire.com
 - Il est également possible d'effectuer vos réservations par téléphone au 418 881-3996, poste 250
- **RÉSERVATIONS** : Consultez également notre page Facebook afin d'y retrouver nos nouveautés de la semaine!

Nos plateformes numériques en ligne



Accédez à des dizaines de milliers de romans et de documentaires numériques, principalement en français, pour les jeunes et les adultes.

Empruntez-les sans sortir de chez vous et lisez-les où bon vous semble!



Autoformation en ligne dans divers domaines : langues (plus d'une centaine), bureautique (Word, Excel, Outlook, PowerPoint, Access, etc.), multimédia (3D, programmation, design web, etc.), développement personnel, vie professionnelle et musique.



Une trentaine de magazines numériques populaires à votre portée, en tout temps!

Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#) pour connaître nos nouveautés!

Merci de votre collaboration et de votre patience!

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La plateforme **VOILÀ!** vous permet, entre autres, de visualiser votre compte de taxes électroniquement. Par contre, lorsque vous vous inscrivez au compte de taxes en ligne, vous ne le recevez plus par la poste. Pour vous inscrire, aller sur notre site internet : www.st-apollinaire.com, cliquer sur l'onglet  Voilà!

Vous pouvez également payer votre compte de taxes par internet. Voici la liste des institutions financières avec lesquelles vous pouvez le faire :

Desjardins - Banque de Toronto Dominion - Banque Royale - Banque Nationale - Banque de Montréal et Banque Scotia.

Le n° de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F suivie de 16 chiffres.

EXEMPLE : F1234 56 7890 00 0000

Il vous est également possible :

- de nous poster vos chèques au 11, rue Industrielle;
- de payer directement au bureau municipal, en argent, chèque ou débit (lors de la réouverture des bureaux);
- de vous inscrire aux prélèvements automatiques (le formulaire est disponible au bureau municipal et sur le site internet : www.st-apollinaire.com, y joindre un spécimen de chèque).

Un compte de taxes d'un montant de plus de 300 \$ est payable en 4 versements :

28 février, 31 mai, 31 août et 30 novembre

Pour toute information supplémentaire, téléphonez au 418 881-3996, poste 225.

Filles d'Isabelle

Vivons le moment présent

À peine la journée commencée et il est déjà six heures du soir...
À peine arrive le lundi et c'est déjà vendredi... et le mois est déjà fini... et l'année est presque écoulée.

Et déjà 40, 50, 60 ans de nos vies sont passées et l'on se rend compte qu'il est trop tard pour revenir en arrière.

Alors, essayons malgré tout de profiter à fond du temps. Mettons de la couleur dans notre grisaille, sourions aux petites choses de la vie qui mettent du baume dans nos cœurs et malgré tout, il nous faut continuer avec sérénité de ce temps.

Essayons d'éliminer les après. On laisse tout pour plus tard, comme si après était à nous, car ce qu'on ne comprend pas, c'est que les priorités changent, après la santé passe, après les enfants grandissent, après les parents vieillissent, après les promesses sont oubliées, et après c'est souvent trop tard.

Alors ne laissons rien pour plus tard, car en attendant toujours à plus tard, nous pouvons perdre les meilleurs moments.

Le jour est aujourd'hui, l'instant est maintenant. Nous ne sommes plus à l'âge où nous pouvons nous permettre de reporter à demain ce qui doit être fait tout de suite.
Une très belle partie du texte de Boucar Diouf.

Pour cette année 2021, nous vous souhaitons la santé le courage, avec de l'aide et de la patience, le temps nous démontrera que tout est possible.

Unité - Amitié - Charité



Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

3 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale :

Local 2 :	130 pi ²	306.48 \$/mois
Local 5 :	212 pi ²	499.79 \$/ mois
Local 203 :	156 pi ²	204.69\$ /mois

Pour information : 418 881-3996, poste 232.

NEIGE SUR LES BORNES-FONTAINES

SELON LE RÈGLEMENT NO 718-2013...

Constitue une nuisance et est strictement interdit de jeter, souffler ou déposer de la neige ou de permettre que soit déposée de la neige sur les bornes-fontaines de la Municipalité.

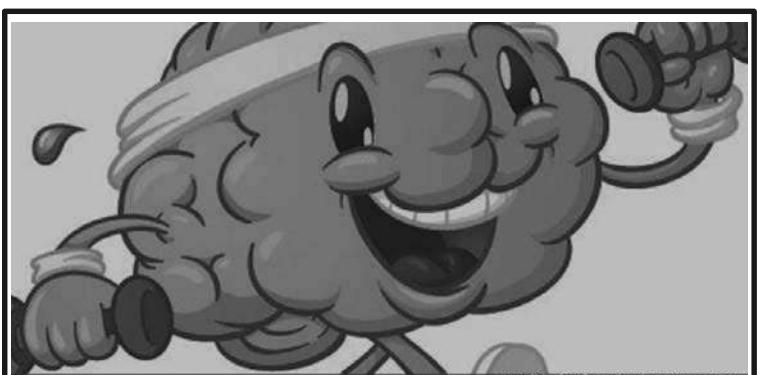
Le directeur du service des travaux publics est responsable de l'application du présent règlement et est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer le respect.

Le conseil autorise de façon générale le directeur du service des travaux publics ou son adjoint à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et, en conséquence, autorise ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

Des poursuites pourront également avoir lieu advenant que la neige déposée sur les bornes-fontaines nuise au service de sécurité incendie en cas d'urgence.



Merci de votre collaboration!



BOUGEONS ENSEMBLE !!

Samantha, conseillère VIACTIVE pour le CPAL vous propose une approche virtuelle.

- Ajouter le profil Facebook de Bougeons en Lotbinière, dont voici le lien : facebook.com/bougeonsen.lotbiniere.9

Pour toute information:
Communiquer avec Samantha Dostie
418-728-4825/ soutien@cpalotbiniere.com





L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous voulons commencer par vous souhaiter une bonne année 2021. Nous sommes très contents de mettre 2020 dernière nous.

Pour ceux qui ont des **besoins urgents ou pour de l'aide alimentaire**, nous vous demandons de laisser un message téléphonique au **418 881-2179** et nous vous rappellerons dans les 24 heures qui suivent. Malgré la fermeture temporaire, nous sommes toujours là pour notre communauté.

Nous voulons vous remercier de votre grande collaboration, **mais de ne pas laisser de dons à notre porte pour le moment**. Comme partout au Québec, nous sommes fermés et nous ne pouvons pas mettre à risque la santé de nos très chères bénévoles qui sont indispensables au roulement de L'Entraide.

Nous voulons remercier nos pompiers et leur famille pour la rapidité de la remise des 64 paniers de Noël. En une heure et quinze minutes, tous les paniers ont été livrés. Nous avons eu beaucoup de défis dus à la Covid 19, mais nous nous sommes ajustés et les familles ont pu avoir un très beau Noël malgré tout.

Nous voulons remercier toutes les personnes qui ont participé, avec leur temps ou qui ont contribué aux dons pour venir en aide à notre communauté. MERCI!

Nous avons tous très hâte de vous revoir.

À bientôt! *Les bénévoles de L'Entraide de Saint-Apollinaire*

Express vers Sainte-Foy

MIDI SUSPENDU

Vu la pandémie et le manque de passagers dans l'Express vers Sainte-Foy, le service du MIDI est suspendu pour un temps indéterminé.

EN SEMAINE DE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

DÉPARTS : Laurier-Station à 6h15, 6h45 et 8h

RETOURS : Sainte-Foy à 16h10, 17h00 et 18h10

Le trajet reste toujours le même.

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie :
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière



Élisabeth dit à son fils Jean :

« *Alors que j'étais stérile, le Seigneur m'a permis de t'enfanter. D'un rameau qui semblait mort, le Seigneur a fait surgir la vie. Que son nom soit béni à jamais* ». Ainsi pour son Église chez nous.

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

RE CONFINEMENT : VIVRE LA MISSION PAROISSIALE AUTREMENT...

À peine la nouvelle année commencée avec l'espoir et tous nos meilleurs vœux en tête et dans le cœur qu'un nouveau confinement nous est imposé par la Santé publique.

Voilà l'occasion de poursuivre le travail et la mission en paroisse autrement!

Nos secrétaires ainsi que l'Équipe pastorale sont déjà en télétravail. Concernant les célébrations à l'église, uniquement les funérailles sont permises avec le maximum de 25 personnes par célébration. Les baptêmes et autres célébrations sont toutes remis jusqu'à nouvel ordre!

Toutes nos célébrations de Noël et du Nouvel An ont été vécues sur réservation avec le maximum de 25 personnes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce fut vraiment très différent ! Grand merci à tous les participants et nos intervenants à chacune de nos célébrations. Un merci spécial aux personnes responsables de l'accueil à l'église et à nos secrétaires pour les réservations téléphoniques.

En ce temps de reconfinement et de couvre-feu rendu obligatoire par la Santé publique, c'est le rappel plus que jamais important de prendre soin les uns des autres, spécialement les plus vulnérables, les malades et les aînés fragilisés dans leur santé.

Aussi, pour bien « meubler » ces semaines à vivre en contexte particulier, il y a entre autres la technologie de l'Internet qui est à notre service...

Gardons contact par notre site internet : eccle.com avec entre autres le Bulletin paroissial à chaque semaine pour nous garder au courant des nouvelles paroissiales... Il y a aussi le site diocésain : ecdq.org où l'on retrouve plein de ressources, des célébrations, des lectures, des prières sans oublier un message important de notre évêque Mgr. Lacroix portant justement sur ce nouveau confinement qu'il nous présente comme un appel à la solidarité, à l'espérance et à la créativité pastorale. Nous y retrouvons également un vidéo de notre évêque et du pape François nous offrant leurs vœux de bonne année 2021.

En terminant, continuons à prendre soin les uns des autres tout en respectant les consignes de la Santé publique...

Bonne suite de confinement dans l'espérance du retour à la vie normale pour tout le monde...

L'Équipe pastorale
par votre pasteur Denis Lalancette

Les jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth



Bureau administratif
1720, rue Principale, Saint-Gilles
Tél. : 418 888-4953

Cimetière Issoudun
Cimetière Saint-Flavien
Cimetière Saint-Octave

Cimetière Saint-Antoine
Cimetière Saint-Janvier
Cimetière Sainte-Agathe

Horaire : mardi au vendredi, 9h à 12h
jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com

3 cimetières avec columbarium : Saint-Agapit
Saint-Apollinaire
Saint-Gilles

L'année 2020, une étape importante pour nous!

2020 marque le véritable départ de la compagnie Les Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth. En octobre dernier, la compagnie est officiellement devenue propriétaire des neuf cimetières qu'elle administrait jusqu'à présent. Rappelons que ces cimetières sont situés dans les dix communautés de notre paroisse.

En 2021, de nombreux défis s'inscrivent à l'agenda. Le bulletin mensuel vous permettra de suivre les étapes qui seront franchies pour atteindre ses objectifs, notamment :

- La compagnie mettra tous les efforts pour bien informer ses membres.
- La création de notre site Internet, pour mieux suivre ce que la compagnie a réalisé et quels sont les projets à venir.
- La mise sur pied de deux comités importants qui siégeront au cours des prochains mois; l'un portant sur le rafraîchissement des règlements sur la gestion des cimetières et un autre qui se penchera sur le plan quinquennal.
- Sans oublier, en mai, la première assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'église de Saint-Gilles.

Un agenda chargé, mais toutes les actions seront mises de l'avant pour y arriver!



PIA
Programme d'Information
aux Aînés

sur le choix d'un milieu de vie

Tranquillité d'esprit...



Soutien technologique possible
Avant le début de la session

FORMATION À VENIR

Le programme d'information aux aînés sur le choix d'un milieu de vie (P.I.A.) offre aux personnes aînées, à leurs familles et aux proches aidants, l'ensemble des éléments permettant une prise de décision éclairée : rester dans le logement actuel ou envisager un autre milieu de vie. Grâce aux éléments qui leur auront été fournis (contacts, ressources et moyens disponibles...), les participants pourront planifier sereinement leur avenir dans le respect de leur décision.

Le Carrefour des personnes aînées de Lotbinière est heureux d'offrir la session d'hiver aux citoyens aînés de la MRC de Lotbinière en formule Zoom. Plusieurs thèmes seront abordés et divisés en 6 modules représentant 6 après-midi :

- Les changements voulus ou subis et la nécessité de nous adapter; Quitter maison (atelier 1); Être proche aidant ou devoir être aidé : l'impact sur le choix du milieu de vie (atelier 2);
- Rester chez soi (partie 1); le rôle du CISSS dans le soutien à domicile et l'adaptation du logement;
- Les différents types de milieux de vie adaptés aux aînés et l'élaboration d'une planification budgétaire au service de nos choix;
- L'univers des résidences privées pour aînés et les droits et obligations des locataires;
- La protection du consommateur et les mesures de protection;
- Rester chez soi (partie 2); les services à domicile proposés par la communauté.

LES PLACES SONT LIMITÉES ET L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

JOURS : LES MERCREDIS du 10 mars au 14 avril 2021

HEURE : 13 h 30 à 16 h

LIEU : Dans le confort de votre foyer sur la **plateforme Zoom**

Inscription et information contactez **Mélanie** au Carrefour des personnes aînées

Par téléphone **418 728-4825**
ou par courriel intervenante@cpalotbiniere.com

Des frais de 10 \$ sont demandés aux participants pour l'achat du matériel qui vous sera livré avant la première rencontre du 10 mars 2021.

The English Workshop
Les Ateliers d'Anglais Josée Proulx

On prend le virage virtuel

94, rue Principale # 210
St-Apollinaire Qc G0S 2E0
joseeteacher@hotmail.com
Tél: (418) 834-4350

PROCÈS-VERBAUX – DÉCEMBRE ET JANVIER

SÉANCE ORDINAIRE 7 DÉCEMBRE 2020

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 98 À 112, RUE DES TULIPES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis numéro 2020-711 et 2020-713 pour les propriétés situées au 98 à 112, rue des Tulipes;

ATTENDU QUE le projet intégré comprend deux habitations multifamiliales de 6 logements avec remises et une aire de stationnement aménagée;

ATTENDU QUE les plans de construction ainsi que le plan d'implantation et d'aménagement du terrain ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation du projet intégré avec la recommandation de planter une haie sur la limite latérale droite pour créer un écran par rapport à l'habitation unifamiliale jumelée contiguë;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré soit autorisé comme demandé.

Qu'une haie soit plantée sur la limite latérale droite de la propriété afin de créer un écran par rapport à l'habitation unifamiliale jumelée contiguë à la propriété.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 280, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2020-058 pour la propriété du 280, rang Gaspé;

ATTENDU QUE le demandeur désire avoir quelques animaux de ferme dans le bâtiment complémentaire existant sur la propriété;

ATTENDU QUE selon le calcul de la distance séparatrice aux odeurs pour le nombre d'unités animal projeté de 1.5, la distance par rapport au périmètre d'urbanisation est de 61.8 mètres;

ATTENDU QUE le bâtiment complémentaire qui servira à abriter les animaux de ferme est à 33 mètres du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 novembre 2020;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de cette demande de dérogation mineure et recommande d'ajouter des conifères près de la zone urbaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure soit autorisée comme demandé.

Qu'il soit recommandé d'ajouter des conifères afin de densifier la végétation en bordure de la zone urbaine.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller no 5, André Sévigny, se retire pour le vote de cette résolution.

DÉROGATION MINEURE – 53, RUE DES CHALETS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure no 2020-051 pour la propriété située au 53, rue des Chalets;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la marge de recul latérale du garage détaché à 0.92 m alors que la norme du Règlement de zonage no 590-2007 est d'un minimum de 1 mètre;

ATTENDU QUE la construction du garage détaché avait été autorisée par le permis 2014-159 et que l'implantation du garage était projetée à un mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 novembre 2020;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-051 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 893-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 596-2007

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 893-2020 modifiant le règlement no 596-2007 sur les ententes relatives à des travaux municipaux afin de modifier l'annexe A – Normes de conception des ouvrages.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

CPTAQ – 696, RANG MARIGOT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à la propriété située au 696, rang Marigot et composée des lots 3 584 472 et 6 318 636 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 25,66 hectares;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation est spécifiquement pour l'aliénation d'une partie du lot 3 584 472;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE cette demande ne constitue pas une nouvelle utilisation à des fins autres qu'agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

CPTAQ – SERVITUDE DE DRAINAGE POUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à différentes propriétés situées sur le rang Marigot, soit les parties de lots suivantes : 3 584 378, 3 584 392 et 3 584 394 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 7448 hectares;

ATTENDU QUE trois ponceaux qui traversent l'autoroute Jean-Lesage sont presque complètement obstrués, car la pente des décharges est quasi nulle;

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation consiste à une utilisation autre que l'agriculture, soit pour des servitudes de drainage à ciel ouvert et pour des servitudes de passage nécessaires à la construction et à l'entretien desdites servitudes de drainage;

ATTENDU QUE les parcelles de terrain faisant l'objet de la demande se situent dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE l'objet de cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation à la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a 95 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 9500 \$, à raison de 100 \$ par participant, pour la saison 2020-2021.

Adopté à l'unanimité

AJUSTEMENT DE SALAIRE POUR L'ADJOINTE AU RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE l'adjointe au responsable de la bibliothèque, madame Solange Fortier, a déposé une demande d'augmentation de salaire aux membres du conseil;

ATTENDU l'excellent travail effectué par madame Fortier depuis ces années;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une augmentation de salaire à madame Solange Fortier, adjointe au responsable de la bibliothèque, et de fixer son taux horaire à 16 \$, rétroactif au 1^{er} novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (SALLES DE BAIN ET VESTIAIRES)

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager pour les salles de bain et les vestiaires du centre Multifonctionnel se terminera le 31 décembre prochain;

ATTENDU QUE le directeur des loisirs est satisfait du travail exécuté;

ATTENDU QUE la résolution 17501-04-2018 stipule qu'il est possible de renouveler le contrat pour une année additionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat d'entretien ménager pour les salles de bain et les vestiaires du centre Multifonctionnel avec madame Chantal Gagnon, au taux horaire de 20.00 \$ plus taxes.

D'ajouter au contrat d'entretien ménager la salle communautaire et le chalet des loisirs.

Le contrat d'entretien ménager sera en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DE LOTBINIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté pour l'année 2020 était à 2.40 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire.

Que la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service. Que la Municipalité de Saint-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté et collectif de

Lotbinière pour l'année 2021 et accepte de payer sa quote-part à 2.45 \$ par habitant pour un total de 17 377.85 \$.

Adopté à l'unanimité.

DON DE 10 000 \$ À LA FONDATION PHILIPPE BOUCHER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de support financier pour la Fondation Philippe Boucher;

ATTENDU QUE la Fondation dépend de 3 événements annuels majeurs dont un qui n'a pas eu lieu et l'autre qui n'aura pas lieu, en raison de la pandémie;

ATTENDU QU'il y a un manque à gagner de 60 000 \$ pour l'année 2020;

ATTENDU QUE, malgré la situation de pandémie, les besoins des enfants de notre région n'ont pas diminué;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer à la Fondation Philippe Boucher un montant de 10 000 \$ afin de participer à atteindre l'objectif d'amasser 60 000 \$ pour pouvoir continuer à aider les enfants de la région qui sont dans le besoin.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 891-2020 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 891-2020 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2021.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFÉCTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire signera un protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation désire que le protocole d'entente soit accompagné d'une résolution autorisant sa signature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire, Bernard Ouellet, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme mentionné ci-dessus et tous les documents s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 892-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 813-2017

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 892-2020 modifiant le règlement no 813-2017 permettant la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES

La directrice générale déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2020.

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

11 janvier 2021	1 ^{er} février 2021
1 ^{er} mars 2021	12 avril 2021
3 mai 2021	7 juin 2021
5 juillet 2021	9 août 2021
13 septembre 2021	4 octobre 2021
15 novembre 2021	6 décembre 2021

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

**SÉANCE EXTRORDINAIRE
14 DÉCEMBRE 2020**

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal, la Municipalité doit adopter ses prévisions budgétaires avant le 31 décembre de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 soient adoptées telles que présentées :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

REVENUS

Taxes	8 226 524 \$
Paiement tenant lieu de taxes	103 660 \$
Services rendus aux organismes munici.	35 846 \$
Services rendus	561 000 \$
Imposition de droits	604 000 \$
Amendes et pénalités	50 000 \$
Intérêts	51 000 \$
Autres revenus	130 000 \$
Transferts	714 266 \$
TOTAL DES REVENUS	10 476 296 \$

DÉPENSES

Administration générale	1 420 881 \$
Sécurité publique	1 734 417 \$
Transport	2 642 095 \$
Hygiène du milieu	2 622 606 \$
Santé et bien-être	14 000 \$
Aménagement, urbanisme et dévelop.	632 588 \$
Loisirs et culture	1 531 003 \$
Frais de financement	232 404 \$
TOTAL DES DÉPENSES	10 829 994 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(1 933 833 \$)
Remboursement de la dette LT	750 663 \$
Affectations activités d'investissement	829 472 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES 0 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Sécurité publique	95 000 \$
Transport	940 336 \$
Hygiène du milieu	333 346 \$
Loisirs et culture	408 900 \$
1 777 582 \$	

AFFECTATIONS

Activité de fonctionnement	829 472 \$
Transfert carrières/sablières	461 415 \$
Excédent acc. fonct. non affecté	223 349 \$
Excédent fonct. – Conduites puits 09 & 10	13 346 \$
Fonds réservés parcs et t/jeu	250 000 \$
1 777 582 \$	

EXCÉDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES 0 \$

Adoptée à l'unanimité

**SÉANCE ORDINAIRE
11 JANVIER 2021**

TRANSFERTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU'il est nécessaire que des transferts de crédits soit effectués en date du 31 décembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la liste des transferts budgétaires soit acceptée telle que présentée. Qu'une copie de ladite liste soit disponible au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité.

**PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
ET PIIA AFFICHAGE – 296, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-743 et la demande de certificat d'autorisation d'enseigne numéro 2020-767 pour la propriété située au 296, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur désire refaire la façade du bâtiment principal et l'installation d'une nouvelle enseigne murale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéro 2020-743 et de certificat d'autorisation numéro 2020-767 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA ZONES COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE – 200, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2020-748 pour la propriété située au 200, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire installer une structure d'entreposage attenante au bâtiment principal et posée sur une dalle de béton en cour arrière de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2020-748 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 97, RUE DES TURQUOISES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2020-063 pour la propriété située au 97, rue des Turquoises;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la marge de recul latérale du garage détaché à 0.96 m alors que la norme minimale du Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 1 m;

ATTENDU QU'un permis de construction avait été délivré pour la construction du garage détaché et que son implantation était projetée à 1 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure a eu lieu du 23 décembre 2020 au 6 janvier 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-063 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 893-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 596-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux no 596-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le service des travaux publics recommande de modifier certains modèles de bornes-fontaines pour éviter des frais de réparation et de remplacement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 6 janvier 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 893-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 895-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de modifier les usages permis dans la zone 185R dans le développement résidentiel Le District, pour tenir compte des changements rapides du marché immobilier actuel;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'ajuster par la réglementation les hauteurs des bâtiments principaux dans ce secteur;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le premier projet de règlement portant le no 895-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS À L'ARROSAGE ET À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES

ATTENDU QU'une offre d'emploi pour l'entretien des patinoires extérieures pour l'hiver 2021 est parue dans l'Apollinaire et qu'aucune proposition n'a été reçue;

ATTENDU QUE l'employé engagé sera Dany Lamontagne; celui-ci sera responsable de trouver ses coéquipiers pour l'aider dans ses tâches;

ATTENDU QUE, sous la supervision de la directrice générale, Martine Couture, les tâches faites par les préposés seront :

- Arrosage des patinoires les soirs et les nuits au besoin.
- Entretenir au besoin, avec le tracteur et la zamboni, les glaces les soirs et la fin de semaine.
- Exécuter toutes autres tâches qui pourraient améliorer la qualité de la glace ou améliorer l'expérience des patineurs.
- Produire une facture mensuelle.

ATTENDU QUE les préposés seront rémunérés 25 \$/heure et qu'ils seront payés une fois par mois, sur réception d'un rapport de temps travaillé;

ATTENDU QUE les préposés, étant travailleurs autonomes, seront responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter M. Dany Lamontagne à titre d'assuré additionnel, ainsi que son équipe d'employés, exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SKATEPARK ET PUMPTRACK

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux d'éclairage du terrain de skatepark et pumptrack;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o en ce qui a trait à l'éclairage du terrain de skatepark et pumptrack.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES RUE LAURIER

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour les travaux d'infrastructures de la rue Laurier, secteur ouest;

ATTENDU QUE le mandat sera la conception définitive, plan, devis, surveillance et estimation des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les services professionnels pour les travaux d'infrastructures de la rue Laurier.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de la rue Principale, à partir de la rue de l'Église jusqu'à la rue Côté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Principale.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE 2021

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux de pavage 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o en ce qui a trait au pavage pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 891-2020 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le code municipal et la Loi sur la fiscalité municipale précisent que les taux exigibles pour la compensation de services municipaux, les diverses tarifications, ainsi que les modalités applicables à ces taxes, doivent être fixés par règlement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020, par André Sévigny, conseiller no 5, et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un Règlement portant le numéro 891-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes soient autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- Salaires
- Avantages sociaux
- Cotisations syndicales
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Assurances générales
- Services téléphoniques
- Immatriculation des véhicules
- Essence, huile et propane
- Électricité
- Contributions financières et subventions
- Remboursements de taxes et dépôts
- Frais de financement (intérêts)
- Remboursement dette à long terme (capital).

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 892-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 813-2017

ATTENDU QUE le Règlement numéro 813-2017 est entré en vigueur le 13 novembre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent Règlement a dûment été donné le 7 décembre 2020, par Alexandre d'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 892-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 894-2021 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 894-2021 relatif à un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2018 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité.

APPUI AU CPE JOLIBOIS

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé que 3500 places en garderie non subventionnées seront converties en places subventionnées;

ATTENDU QUE le centre de la petite enfance Jolibois souhaite déposer un nouveau projet afin de construire une nouvelle installation de 80 places subventionnées;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des places en garderie;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer à l'objectif de réussite du développement de nouvelles places pour les parents dans un milieu de garde éducatif de qualité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De maintenir l'appui au CPE Jolibois en offrant un terrain d'une superficie approximative de 18 000 pi² d'une valeur approximative de 162 000 \$.

Cette offre est conditionnelle à l'acceptation du projet soumis par le ministère de la Famille.

Le CPE assumera les frais de branchement aux services municipaux ainsi que tous les coûts excédentaires du projet.

La présente résolution abroge la résolution numéro 18351-11-2020.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION À PAYSAGISTE 2000 INC. POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE

ATTENDU QUE Paysagiste 2000 inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 5 608 884 du cadastre du Québec, pour desservir environ 106 unités de logement pour les prolongements des rues Terry-Fox, du Grenat, de l'Améthyste et du Zircon;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal accorde la firme SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Paysagiste 2000 inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, sur le lot 5 608 884 du

cadastral du Québec pour desservir environ 106 unités de logement dans les prolongements des rues Terry-Fox, du Grenat, de l'Améthyste et du Zircon.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION À DÉVELOPPEMENT ST-APOLLINAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE

ATTENDU QUE Développement St-Apollinaire inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout à même le lot 5 838 950 du cadastre du Québec, pour desservir environ 90 unités de logement, soit pour le prolongement de la rue du Geai-Bleu et l'ouverture des rues D, E et Z;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal accorde la firme Stantec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Développement St-Apollinaire inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, à même le lot 5 838 950 du cadastre du Québec, pour desservir environ 90 unités de logement dans le prolongement de la rue du Geai-Bleu et l'ouverture des rues D, E et Z.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION À GROUPE IMMO-FLEX INC. POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE

ATTENDU QUE Groupe Immo-Flex inc. souhaite procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans l'emprise du ministère des Transports sur la route 273 et des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le prolongement de la rue des Turquoises à l'intersection de la route 273, à même le lot 4 205 717 du cadastre du Québec, pour desservir environ 48 unités de logement;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les ensembles immobiliers et la rue projetée a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal accorde la firme Arpo Groupe-Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Groupe Immo-Flex inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout dans l'emprise du ministère des Transports sur la route 273 et des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le prolongement de la rue des Turquoises à l'intersection de la route 273, à même le lot 4 205 717 du cadastre du Québec, pour desservir environ 48 unités de logement.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ACHEMINEMENT D'APPELS 311 À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE LÉVIS

ATTENDU QUE la Ville de Lévis instaure un service téléphonique 311 pour ses citoyens sur le territoire de sa municipalité et que la Municipalité de Saint-Apollinaire n'instaure pas un tel service téléphonique 311 sur le territoire de sa municipalité pour le moment;

ATTENDU QU'il existe certaines régions géographiques à l'intérieur de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Apollinaire où les indicatifs

téléphoniques ou centres d'interconnexions de Bell Canada sont partagés par les deux municipalités tel que précisé à l'Annexe A à l'entente à intervenir;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis requiert l'autorisation de la Municipalité de Saint-Apollinaire afin d'acheminer les appels 311 aux citoyens de la Ville de Lévis situés dans certaines régions géographiques où les indicatifs téléphoniques ou centres d'interconnexion de Bell Canada sont partagés par les deux municipalités;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Municipalité de Saint-Apollinaire doit être donnée par la Ville de Lévis à Bell Canada sous forme d'une entente pour satisfaire les exigences et normes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau,
ET RÉSOLU à l'unanimité

de conclure l'entente intermunicipale d'acheminement d'appels 311 à intervenir avec la Ville de Lévis.

Adopté à l'unanimité

EXTRATS DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

- Il est interdit de garder plus de 3 animaux domestiques, non prohibés par une autre disposition du présent règlement, dans une unité d'occupation, incluant ses dépendances.
- Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.
- Le gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit, avant le 1^{er} janvier de l'année qui suit l'acquisition d'un chien, obtenir une licence pour ce chien. La licence est payable en un seul versement et est valide pour toute la vie du chien. Cette licence est inaccessible et non remboursable.
- La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 20 \$ pour un premier chien. Pour un deuxième chien, à la même unité d'occupation que le premier, la somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 25 \$. Cette somme n'est ni divisible ni remboursable.

Le Défi château de neige en Chaudière-Appalaches C'est encore possible de jouer dehors

Lévis, le 7 janvier 2021 — L'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches vous invite à prendre part au Défi Château de neige jusqu'au 8 mars 2021.

L'objectif premier est de bouger dehors, de s'amuser et de se changer les idées tout en construisant un château de neige. Puisque les activités extérieures, pratiquées en bulle familiale sont permises, il demeure possible de réaliser une œuvre hivernale en toute sécurité. Les participants courront la chance de gagner de fabuleux prix de participation.

L'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches est fière d'assurer la gestion régionale du programme encore une fois cette année.

Un défi gratuit et ouvert à tout le monde

Pour participer, il suffit de construire un château de neige à l'endroit de votre choix, de l'immortaliser en photo et de partager celle-ci en l'inscrivant au www.defichateaudeneige.ca. Des prix seront attribués au hasard, tant au niveau provincial que régional.

Lors de votre inscription, vous aurez le choix de répertorier votre construction parmi l'une des quatre catégories suivantes :

1. Famille : pour tout le monde
2. Petite enfance : pour les services de garde et les CPE qui encadrent les enfants de 0 à 5 ans
3. École : pour les écoles primaires et secondaires
4. Organisme/municipalité : pour les organisations (autant les OBNL que les entreprises) et les municipalités

D'ailleurs, cette année le volet événement de l'activité s'adapte. Des écoles, des centres de la petite enfance et des municipalités invitent les élèves, les enfants ou les citoyens à participer au défi, chacun chez soi.

Favoriser la sécurité de tous

En ces temps de pandémie, où les occasions de faire de l'activité physique s'avèrent plus complexes et moins nombreuses, le DCN se présente comme une option de choix en raison de son côté ludique et de sa réalisation à l'extérieur.

Toutefois, tout «ouvrage» de construction vient avec son lot de mesures de sécurité. «En plus de celles implicites à une construction en neige, nous vous demandons de respecter les consignes sanitaires qui s'appliquent dans votre région selon son niveau d'alerte par rapport à la COVID-19», rappelle l'agente de développement en plein air à l'URLS-CA, Caroline Pomerleau.

À propos de l'URLS-CA

L'URLS de la Chaudière-Appalaches est une organisation sans but lucratif, qui œuvre en tant qu'expert-conseil, d'acteur de soutien et de carrefour d'information pour les intervenants du loisir et du sport dans la région. Par des mobilisations, de l'accompagnement, de la coordination d'événements, comme le Défi château de neige, et de la valorisation, l'URLS-CA souhaite favoriser le déploiement d'une offre en loisir et en sport variée et accessible sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage



Centre Multifonctionnel

20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale Ordures ménagères



Tél. : 418 881-3996, poste 225

Directrice de la Régie : Manon Bouchard

Bibliothèque



Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h 30 à 12 h
Mardi : 16 h à 21 h
Mercredi : 16 h à 21 h
Jeudi : 16 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉ



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410



Directeur du service incendie : Martin Miller

14 ANS D'EXPÉRIENCE!



Karine Thivierge

Massothérapeute

Je me spécialise dans les massages :

- ❖ suédois thérapeutique ou de détente
- ❖ athlètes de haut niveau
- ❖ femmes enceintes
- ❖ enfants (accompagnés d'un parent)



Suivez-moi sur Facebook pour connaître mes disponibilités de dernières minutes en premier!

Certificats cadeaux disponibles!



PRENEZ RENDEZ-VOUS!

94, rue Principale, local 4
PLACE FRANCOEUR
Saint-Apollinaire G0S 2E0
418 564-1859
massokarinethivierge@gmail.com



Reçus pour vos assurances



Réseau des
massothérapeutes
professionnels
du Québec